

DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS FORCE OUVRIÈRE

Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du

27 janvier 2026

*Madame la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées,
Monsieur le président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière,
Mesdames, Messieurs les membres du C.S.F.P.H.,*

Le Conseil supérieur de la Fonction publique hospitalière est convoqué ce jour avec un ordre du jour pour le moins atypique.

Vous nous présentez, pour information, deux textes : un arrêté relatif aux documents électoraux pour les élections du 10 décembre 2026, et un autre arrêté fixant le seuil des effectifs ainsi que les conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique.

Nous aurons, par ailleurs, à rendre un avis sur l'arrêté fixant la composition des CAP.

En réalité, nous sommes donc réunis aujourd'hui pour corriger une simple erreur matérielle figurant à l'article 3 de ce texte.

Nous aurions pourtant souhaité que la DGOS inscrive à l'ordre du jour un projet de texte permettant enfin le versement du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) aux trois mille agents de la Fonction publique hospitalière qui en sont toujours exclus.

Nous attendions également une information officielle sur le versement du CTI et de l'indemnité de vie chère lorsque les agents de la FPH sont en congé de formation professionnelle. Il s'agit d'une problématique réelle, largement partagée, autofinancée et nous faisons nôtre la solution portée par l'ANFH.

La DGOS doit intervenir auprès du ministre pour que ce dossier aboutisse. Elle ne peut pas être favorable à son issue rue de Charenton (siège de l'ANFH) sans donner suite avenue Duquesne.

Certes, les ministres passent, mais les dossiers, eux, s'entassent.

Depuis des mois, parfois des années, leur empilement engorge l'action de la DGOS. Il est désormais urgent d'ouvrir de véritables négociations.

La rigueur budgétaire ne doit pas devenir une rigueur statutaire.

Ce qui est possible dans d'autres ministères doit l'être dans le nôtre, sauf à considérer que nous ne disposons pas d'un ministère de plein exercice et que les agents hospitaliers sont des sous-fonctionnaires.

À ce jour, nous n'avons toujours pas connaissance de l'agenda social 2026 de la DGOS.

Sur les questions catégorielles, Force Ouvrière demande que soient inscrites à cet agenda l'ouverture de travaux et de négociations concernant :

- Les psychologues, pour lesquels un premier groupe de travail a été engagé il y a plus de trois mois, sans aucune suite, alors même que le ministère reconnaît lui-même l'insuffisance des rémunérations, les faibles taux de promotion et la précarisation croissante de la profession, avec près de la moitié des agents sous contrat, sans même évoquer les autres problématiques ;
- Les ambulanciers, dont la réingénierie de la formation et le développement des compétences n'ont été reconnus ni sur le plan indiciaire ni sur le plan indemnitaire. La dernière réunion ministérielle a pourtant confirmé qu'en matière de VAE des ambulanciers, seuls les agents de niveau licence pourraient prétendre à une équivalence pleine de la majorité des modules. Or, les ambulanciers continuent d'être maintenus en catégorie C, y compris lorsqu'ils exercent en SMUR ;
- Les aides médico-psychologiques / accompagnants éducatifs et sociaux, qui attendent eux aussi la réingénierie de leur profession afin de pouvoir prétendre, à l'instar des aides-soignants, à un reclassement en catégorie B ;
- Les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) intervenant auprès des personnes âgées, qui ne bénéficient toujours d'aucun régime indemnitaire spécifique ;
- L'ensemble de la filière socio-éducative, oubliée depuis trop longtemps par les pouvoirs publics en termes de carrière et qui exprime aujourd'hui son épuisement par des départs massifs de la fonction publique ;
- La création d'un corps d'EAPA en catégorie A, maintes fois demandée, régulièrement promise, et jamais concrétisée ;
- La revalorisation de la profession infirmière, pourtant inscrite dans la loi lors de la réforme de la profession, et alors même que les niveaux de compétence, de responsabilité et la charge de travail ont été considérablement augmentés.

En avril dernier, nous dénoncions déjà devant ce Conseil la situation salariale indécente des agents des filières techniques, ouvrières et administratives, dont l'évolution de carrière est tout simplement inacceptable : à peine 80 euros nets mensuels de plus que le SMIC après 19 ans de carrière.

Aujourd'hui, une trop grande partie des agents de catégorie C est désormais rémunérée en dessous du SMIC.

Mais de qui se moque-t-on ?

Nous peinons même à trouver les mots pour qualifier un tel mépris.

2025 aura été l'année de toutes les attentes à la satisfaction d'un minimum de rattrapage des rémunérations, générales et/ou catégorielles. Aujourd'hui en 2026, on touche le fond avec un arrêté permettant le versement de la prime de service 2025 qui n'est toujours pas paru et des établissements qui ne verseront rien en janvier alors que nombreux sont les agents qui comptaient la percevoir cette semaine pour combler leur découvert à la banque ! Depuis sa création, il y a près de 60 ans ; du jamais vu !

Aucune nouvelle non plus de l'arrêté fixant les taux de promotion des agents de la Fonction publique hospitalière, alors même que ces textes sont déjà parus et applicables dans les autres ministères.

Le retard systématique de publication par la DGOS pénalise, année après année, les agents de la FPH. Pour ces motifs, nous vous demandons qu'un arrêté pluriannuel soit à nouveau la règle dans la FPH.

Aussi, afin d'éviter l'exaspération et la colère des hospitaliers, FO exige la publication immédiate de l'arrêté relatif à cette prime pour l'année 2025. De plus, et afin de lever tous les doutes qui pèsent sur les velléités du gouvernement de faire des économies sur le dos des agents, nous vous demandons par ailleurs que la prorogation de l'arrêté pour 2026 soit rapidement parue au Journal Officiel.

Entre l'austérité budgétaire imposée aux établissements de santé par un ONDAM structurellement insuffisant depuis des années, et un ministère qui ne répond pas aux revendications que nous portons, la tension sociale ne cesse de monter.

C'est le cas notamment au Mans, à Chartres, Dreux, Angers, Laval, Rennes, La Roche-sur-Yon, Bourgoin et dans bien d'autres territoires, où les personnels, avec nos syndicats, sont en grève.

Ils se battent pour maintenir l'offre de soins, pour obtenir les postes nécessaires à une prise en charge digne des patients et des résidents, et pour empêcher une nouvelle dégradation de conditions de travail déjà lourdement mises à mal par les politiques imposées par les agences régionales de santé.

Parce que l'indifférence est toujours l'antichambre du cynisme, nous voulons croire que notre ministère ne restera pas indifférent aux demandes exprimées dans cette déclaration.

Pour conclure, nous demandons une nouvelle fois que la veille sociale soit renforcée afin d'obtenir des réponses rapides, concrètes et effectives à nos sollicitations.

La Fédération FO des personnels des Services publics et des Services de santé attend des réponses claires, des décisions politiques et des actes.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous avons, lundi matin, terminé la rédaction de cette déclaration par ces mots... malheureusement une information parue dans la presse spécialisée, et notamment par un article publié le 26 janvier 2026 d'*Acteurs publics* nous inquiète vivement.

Selon ces informations, Matignon aurait confié une mission aux trois grandes inspections de l'État, dont l'Inspection générale des affaires sociales, portant sur l'ensemble des primes et indemnités des agents publics, titulaires comme contractuels.

Sous couvert de « lisibilité », de « modernisation » ou encore « d'efficacité », la lettre de mission évoquerait explicitement l'identification d'économies dites « substantielles », au moyen de différents scénarios visant à réduire la dépense publique.

Pour la Fédération FO-SPS, si ces informations venaient à se confirmer, cela signifierait très clairement que les primes et indemnités des agents publics, et en particulier celles des hospitaliers, pourraient devenir une nouvelle variable d'ajustement budgétaire. Les agents de la Fonction publique hospitalière seraient, une fois encore, directement et durement pénalisés.

Cette perspective serait d'autant plus inacceptable qu'elle s'inscrirait dans une accumulation de décisions déjà extrêmement préjudiciables aux hospitaliers, parmi lesquelles :

- le refus persistant de revaloriser le point d'indice à la hauteur de l'inflation ;
- le tassement des grilles indiciaires et l'écrasement des carrières ;
- le recours massif aux agents contractuels au détriment du statut ;
- la suppression de la GIPA ;
- le maintien de milliers d'hospitaliers avec un traitement inférieur au SMIC ;
- l'instauration d'un abattement de 10 % en cas d'arrêt maladie.

FO avertit solennellement le ministère que s'attaquer une nouvelle fois aux salaires des hospitaliers, par le biais des primes et indemnités, constituerait une ligne rouge et serait une trahison historique du Ségur de la Santé qui consacre la sanctuarisation du niveau financier des primes et indemnités. Une telle orientation ne ferait qu'aggraver la crise de l'hôpital public et en accélérer son délitement.

FO rappelle que, pour les hospitaliers, qu'ils soient soignants, administratifs, socio-éducatifs, médico-techniques, techniques ou ouvriers, les primes et indemnités ne constituent en rien un avantage « accessoire ». Elles compensent désormais des traitements indiciaires insuffisants, reconnaissent partiellement la pénibilité, les sujétions et les contraintes horaires, et permettent, pour un grand nombre d'agents, de simplement boucler les fins de mois. Alors que chacun déplore le manque d'attractivité de la Fonction publique hospitalière, le gouvernement envisagerait ainsi des mesures qui ne pourraient que faire fuir davantage les personnels.

Pour la Fédération FO SPS, l'urgence demeure ailleurs :

- dans la revalorisation immédiate du point d'indice et des grilles indiciaires ;
- mais également dans la revalorisation des primes et indemnités, dont certaines n'ont pas été réévaluées depuis plus de vingt-cinq ans.

Dans ce cadre et quitte à nous répéter, FO exige en outre, sans délai :

- la parution de l'arrêté prorogeant la prime de service au titre de l'année 2025 et 2026, mais dont la publication se fait attendre depuis de trop longues semaines ;
- la publication des ratios promus/promouvables, sur la base des revendications portées par FO lors de sa dernière rencontre avec la DGOS sur ces sujets.

La Fédération FO SPS réaffirme avec la plus grande fermeté son refus catégorique qu'un seul euro soit retiré du régime indemnitaire des agents hospitaliers.

D'autre part, si cette information devait être malgré tout confirmée, ce serait par ailleurs un très mauvais présage quant aux négociations et financement de la Protection Sociale Complémentaire qui viennent de débiter.

En tout état de cause, FO prendra ses responsabilités et rappelle qu'au regard de la situation particulièrement délétère de nos structures et établissements, a déposé hier un préavis de grève nationale afin de couvrir tous les mouvements qui s'organisent et vont s'organiser sur les conséquences mortifères de ce budget sur les établissements et agents de la FPH dans les semaines et mois à venir.

Merci de votre attention.